

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

Arrêté du 26 juillet 2018 portant acceptation d'engagements pris par la société SFR au titre de l'article L. 33-13 du code des postes et des communications électroniques

NOR : ECOI1816699A

La secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'économie et des finances,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment ses articles L. 32-1, L. 33-13 et L. 36-11 ;

Vu les courriers de la société SFR au Premier ministre en date du 15 mars et du 28 mai 2018 ;

Vu l'avis de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 12 juin 2018,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les engagements pris par la société SFR par le courrier du 28 mai 2018 sont acceptés.

Art. 2. – Le directeur général des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 26 juillet 2018.

D. GÉNY-STEPHANN